

**ON S'ENGAGE**

**POUR LA PROPRETÉ  
DE NOTRE TERRITOIRE**

# STOP AUX INCIVILITÉS

**UN DÉPÔT SAUVAGE  
MÊME AU PIED DES CONTENEURS  
VOUS EXPOSE À :**

## **PARTICULIERS**

- 1 500€ D'AMENDE**
- LA SAISIE DE VOTRE VÉHICULE**

## **PROFESSIONNELS**

- 2 ANS DE PRISON**
- 75 000€ D'AMENDE, 375 000€  
POUR LES PERSONNES MORALES**
- LA SAISIE DE VOTRE VÉHICULE**

# CERTAINS DÉCHETS SONT ENCORE MAL TRIÉS OU SONT ABANDONNÉS AU PIED DES CONTENEURS D'ORDURES MÉNAGÈRES & AUX POINTS DE TRI !

★ Pour respecter le travail des agents de collecte

★ Pour la propreté de notre territoire

★ Pour éviter la surfacturation de l'enfouissement de déchets qui auraient pu être triés

## ! ADOPTONS LES BONS REFLEXES :

### → EN DÉCHÈTERIE

- Les cartons
- Les déchets verts
- Les pneus
- Les gravats
- Ameublement, électroménagers et équipements sportifs
- Les huiles de vidange et de friture
- Les déchets électriques et électroniques
- Les piles, les accumulateurs de portables et les batteries

PLUS D'INFOS : [www.provencealpesagallo.fr/decheteries/](http://www.provencealpesagallo.fr/decheteries/)

- Les textiles

### → DANS LES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE OU LES STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE QUE VOUS POUVEZ RETROUVER SUR LE SITE : [www.refashion.fr](http://www.refashion.fr)

- Les médicaments non utilisés

### → EN PHARMACIE

- Les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)

PLUS D'INFOS : [www.cyclamed.org](http://www.cyclamed.org) [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr)

## LES BOUTEILLES DE GAZ CONSIGNÉES ?

Si vous n'avez plus besoin de votre bouteille de gaz, il vous suffit de la ramener dans un point de vente avec le ticket de consignation.

PLUS D'INFOS SUR : [www.afgc.fr](http://www.afgc.fr)

ET N'OUBLIEZ PAS  
DE TRIER  
VOS EMBALLAGES !



## VOTRE SAC POUBELLE FERMÉ !

Tous les déchets doivent être **OBLIGATOIREMENT** contenus dans des sacs poubelles fermés avant d'être jetés dans le conteneur ou la colonne à ordures ménagères.

EN SAC  
PAS EN VRAC



### → DANS LES POINTS DE TRI DÉDIÉS

PLUS D'INFOS : [www.provencealpesagallo.fr/consignes-de-tri/](http://www.provencealpesagallo.fr/consignes-de-tri/)

## LES DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (professionnels) :

PAA collecte uniquement les déchets qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétion technique particulière, dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.